

FNB GLOBAL X ACTIF DIVIDENDES **MONDIAUX**

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF DIVIDENDES MONDIAUX)

(HAZ: TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025







Table des matières

DADDODT DE LA	DIDECTION CUD	I E DENIDENTENIT	DULFONDS
KAPPORT DE LA	DIRECTION SUR	LE KENDEMEN I	DU FUNDS

	Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
	Faits saillants de nature financière	2
	Rendement passé	5
	Sommaire du portefeuille de placements	6
	ISABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE ÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	8
ÉTATS FI	INANCIERS	
	États de la situation financière	9
	États du résultat global20	0
	États de l'évolution de la situation financière	1
	États des flux de trésorerie	2
	Tableau des placements	3
	Notes afférentes aux états financiers	6



Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« Global X »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« MTRX ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« SHLD »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« BCCC ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« GLCL »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,

Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif dividendes mondiaux (auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux) (« HAZ » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAZ est d'obtenir un rendement à long terme qui consiste en un revenu de dividende régulier et en une croissance du capital à long terme modérée. HAZ investit principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés exploitant leurs activités un peu partout dans le monde.

Le sous-conseiller du FNB, Guardian Capital LP (« Guardian Capital » ou le « sous-conseiller »), choisit des sociétés situées un peu partout dans le monde qui versent des dividendes et qui, selon lui, affichent une tendance de croissance des dividendes. Les titres en portefeuille sont répartis entre diverses sociétés et divers secteurs d'activité. HAZ peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux monnaies autres que le dollar canadien au gré du sous-conseiller.

Le processus de placement de HAZ se fonde principalement sur un processus de recherche systématique robuste qui se distingue par une approche unique axée sur l'analyse ascendante. Le choix des sociétés qui versent les dividendes les plus élevés dans des secteurs d'activité donnés se fonde en fin de compte sur trois principaux facteurs, soit la croissance, le versement de dividendes et la durabilité des dividendes. Le sous-conseiller utilise un modèle d'attribution dynamique pour déterminer et ajuster les pondérations des placements, qui s'adapte au régime économique et à l'évolution des marchés. Le sous-conseiller surveille et examine de façon continue les placements de ce FNB pour s'assurer qu'ils tirent parti des meilleures valeurs relatives.

Le sous-conseiller du FNB utilise une approche quantitative, y compris le recours à des technologies d'intelligence artificielle (« IA ») comme l'apprentissage machine, l'apprentissage profond et les grands modèles de langage, pour analyser de multiples facteurs fondamentaux et alternatifs et intégrer des données financières et d'autres sources d'information concernant l'émetteur, notamment les taux de variation des facteurs fondamentaux et alternatifs.

HAZ peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le sous-conseiller investit principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales, y compris des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE ») inscrits à la cote de bourses nord-américaines et, de temps à autre, il pourrait également investir dans des titres d'actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) ainsi que des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance), tels que des obligations gouvernementales, des obligations de sociétés ou des bons du Trésor. Le sous-conseiller peut vendre à découvert des titres de capitaux propres qui, selon lui, offriront un rendement inférieur au rendement moyen ou permettront par ailleurs au FNB d'atteindre ses objectifs de placement.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAZ en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 1,15 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice MSCI Monde (l'« indice ») a dégagé un rendement de 3,66 % pour la même période, en dollars canadiens, sur la base du rendement total.

L'indice offre une représentation des sociétés à moyenne et à grande capitalisation de 23 pays développés. Il compte 1 655 titres et couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant libre de chaque pays.



Revue générale du marché

Au début de 2025, nous avons prévenu nos clients que le prix des actions de croissance américaines reflétait des attentes très optimistes. Étant donné l'extrême concentration du marché, il y avait peu de place pour la déception. Le marché boursier américain a atteint son apogée à la mi-février, peu après le début de la première vague de volatilité déclenchée par l'arrivée d'un modèle concurrent d'IA de la société chinoise DeepSeek, ce qui a soulevé des préoccupations quant à une possible banalisation des grands modèles de langage et les répercussions que cela aurait sur les dépenses d'investissement futures dans l'IA.

Les marchés boursiers mondiaux se sont nettement raffermis après le mois d'avril, les investisseurs ayant assimilé ou reporté les risques géopolitiques et macroéconomiques. Les investisseurs ont de nouveau privilégié sans équivoque les actifs porteurs de risque, en particulier les sociétés technologiques à grande capitalisation et les actions de croissance, même si l'inflation, les tensions commerciales et l'instabilité géopolitique étaient toujours des sources d'inquiétude. Cela contrastait clairement avec la position défensive observée au début de 2025. Les secteurs des technologies de l'information et des services de communication ont été les plus performants, affichant des gains dans les deux chiffres dans les indices boursiers mondiaux et américains.

Malgré un contexte économique médiocre, le marché boursier canadien a fait preuve d'une résilience remarquable, l'indice composé S&P/TSX ayant terminé la période en hausse de 10 % et enregistré un nouveau sommet en juin. L'indice a été dynamisé par le dernier discours du Trône d'Ottawa, qui marquait une rupture nette par rapport à l'approche du gouvernement Trudeau et plaçait le Canada en meilleure position pour attirer des capitaux privés.

Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a effacé les pertes subies au début d'avril en raison des tarifs douaniers annoncés le « jour de la libération » par le président Donald Trump. La réaction initiale d'aversion au risque a fini par céder la place à l'optimisme lorsque la Maison-Blanche a indiqué la suspension de certains tarifs douaniers et s'est engagée à réduire les barrières commerciales réciproques avec la Chine. Les investisseurs ont également fait fi des avertissements de la Réserve fédérale (la « Fed ») concernant le risque d'inflation et les signes de ralentissement économique, comme la baisse des dépenses de consommation et l'attitude plus pessimiste des entreprises. À la fin du mois de juin, l'indice S&P 500 avait grimpé de plus de 20 % depuis le creux atteint le 2 avril (« jour de la libération ») pour clôturer à un niveau jamais vu, les investisseurs misant sur des baisses de taux de la Fed, l'atténuation des risques liés aux tarifs douaniers et les politiques de relance budgétaire. L'engouement pour l'intelligence artificielle (« IA ») est aussi revenu à l'avant-plan vers la fin de la période, propulsé par les bénéfices élevés des sociétés et des ententes d'adoption par des États résultant de l'effet positif des visites du président Trump en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, où les infrastructures américaines d'IA ont été au cœur des discussions.

Sur le plan régional, les actions européennes ont dominé, surclassant celles des États-Unis. La région de la zone euro a tiré profit de l'amélioration des tendances macroéconomiques, des valorisations attrayantes et des mesures de soutien. Par ailleurs, le dollar américain s'est affaibli au cours de la période, car les investisseurs ont commencé à prendre en compte un ralentissement de la croissance et les risques budgétaires aux États-Unis, ce qui a un effet très favorable sur les investisseurs mondiaux détenant des titres européens cette année.

L'indice MSCI Monde avait monté de presque 4 % à la clôture de la période. Les secteurs qui avaient enregistré les meilleurs rendements au début de l'année, comme l'énergie et les soins de santé, ont été à la traîne, tandis que les secteurs qui avaient éprouvé des difficultés au début de l'année, à savoir les technologies de l'information et les services de communication, ont monté en flèche, et le secteur des produits de consommation discrétionnaire a continué d'accuser du retard.

Revue du portefeuille

Au cours de la période, le FNB a dégagé un rendement inférieur à celui de son indice de référence, l'indice MSCI Monde (rendement net en dollars canadiens), en raison surtout d'une sélection de titres défavorable. Le secteur des services financiers est celui qui a contribué le plus au rendement relatif grâce à l'effet favorable de la sélection de titres attribuable aux positions sur Axa et Allianz. Le secteur de



l'énergie a aussi contribué à l'effet favorable de la sélection de titres en raison de la solide performance de Williams Companies et de TotalEnergies. La sous-pondération du secteur des produits de consommation discrétionnaire dans le portefeuille a également contribué au rendement relatif.

Au cours de la période, la sélection de titres dans le secteur des produits industriels a été le principal frein au rendement en raison des mauvais résultats de Wolters Kluwer. Le secteur des technologies de l'information a aussi nui considérablement à cause de la répartition (en raison de la sous-pondération du portefeuille) et de la sélection de titres défavorables. En fait, alors que les positions de l'indice de référence sur Palantir et Tokyo Electron ont affiché des rendements dans les deux chiffres, la position du portefeuille sur Apple et Accenture a été à la traîne. Le secteur des soins de santé a lui aussi accusé du retard, en raison de la sélection de titres défavorable attribuable à UnitedHealth et à Novo-Nordisk.

Dans le but de maintenir l'écart de rendement sur les titres à forte conviction, le gestionnaire a vendu Canadian Natural Resources Limited (« CNQ »). CNQ ne justifiait qu'une faible conviction étant donné le contexte de ralentissement économique au Canada. Avec le produit de la vente de CNQ, le gestionnaire a accru les positions sur Axa et Allianz à la lumière de leurs rendements élevés et stables ainsi que de la vigueur relative observée en Europe, particulièrement dans le secteur des services financiers. Le gestionnaire s'est également départi de UnitedHealth, la société étant confrontée à des difficultés découlant de la hausse des frais médicaux, des risques juridiques et de la surveillance réglementaire qui pesaient lourd sur les prévisions de croissance de ses bénéfices. Le produit de la vente a permis au gestionnaire d'établir des positions sur Motorola Solutions et Darden Restaurants.

Les secteurs de l'énergie, des produits industriels, des produits de consommation courante et des services financiers sont actuellement surpondérés dans le portefeuille, tandis que les secteurs des matières, des produits de consommation discrétionnaire, des soins de santé, des technologies de l'information, des services de communication et des services publics sont sous-pondérés. À l'échelle régionale, la pondération est d'environ 32 % pour l'Europe, 66 % pour l'Amérique du Nord et 2 % pour l'Asie et le bassin du Pacifique.

Perspectives

Le gestionnaire de portefeuille estime qu'une gestion d'actifs réussie doit être axée sur trois piliers fondamentaux, à savoir la croissance, le versement de dividendes et la pérennité des flux de trésorerie (CVP).

Croissance – Afin de positionner le portefeuille en fonction de facteurs non cycliques de croissance des dividendes, le gestionnaire croit qu'une croissance constante des bénéfices est essentielle à une croissance des dividendes soutenue et prévisible.

Selon les prévisions du modèle d'IA* exclusif du gestionnaire, les taux de croissance des bénéfices par action (« BPA ») aux États-Unis ont commencé à augmenter et à converger vers un taux de croissance supérieur. Les secteurs de l'énergie, des produits de consommation discrétionnaire, des produits industriels, des services financiers et des matières ont remonté, tandis que le secteur des technologies de l'information continue de présenter un BPA prévisionnel plus constant et plus élevé. Le secteur des soins de santé demeure relativement stable, à des niveaux moins élevés qu'auparavant.

Les taux de croissance des bénéfices par action continuent d'augmenter en Europe, mais leur niveau de départ était plus bas qu'aux États-Unis et les disparités sont plus grandes. Tous les secteurs vont dans cette direction et les plus forts taux de croissance des bénéfices proviennent des secteurs de l'immobilier, des technologies de l'information, des matières, des produits industriels et des services financiers. Au Canada, les données sont plus contrastées et les secteurs des matières et de l'immobilier affichent les taux de croissance prévus les plus élevés. Des bénéfices en hausse sont également prévus dans le secteur de l'énergie. Ceux du secteur des services de communication sont aussi élevés, mais ils font du surplace. Les autres secteurs progressent à un rythme modéré et les bénéfices prévus dans les soins de santé sont en baisse. Il existe encore beaucoup de disparités en Asie, et les secteurs des produits de consommation courante et de l'immobilier affichent la plus forte croissance des bénéfices par action.



Aux États-Unis, les prévisions de croissance des dividendes demeurent excellentes, soutenues par les prévisions de bénéfices élevées. Dans le secteur de l'énergie, la croissance des dividendes a repris une tendance à la hausse. Le secteur des technologies de l'information continue d'afficher la plus forte tendance à la hausse, et celui des services financiers progresse également. En Europe, les dividendes continuent d'augmenter dans la plupart des secteurs, mais à un niveau moins élevé qu'aux États-Unis. En Europe, les projections de croissance des dividendes affichent une légère baisse dans les secteurs des matières, des produits de consommation courante, des produits de consommation discrétionnaire et des services publics. Au Canada, les projections de croissance des dividendes progressent légèrement dans la plupart des secteurs, sauf ceux des produits de consommation courante, des matières et des soins de santé. Dans le secteur de l'énergie, les prévisions de croissance des dividendes sont à la hausse, portées par les bénéfices.

Versement de dividendes – Le marché s'est remis rapidement des turbulences découlant des annonces de tarifs douaniers et des risques géopolitiques au cours de la période à l'étude. Étant donné la baisse de l'inflation, le marché écarte les baisses de taux possibles, ce qui lui a donné une forte impulsion. La résilience du marché a été attribuable aux facteurs macroéconomiques plutôt qu'aux facteurs microéconomiques au cours de la période, les titres de qualité ayant été à la traîne. Les titres de longue durée et de nombreux titres ne versant pas de dividendes ont tiré parti de la conjoncture cette année. Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille diversifié qui comprend des titres de qualité versant des dividendes croissants dont la sensibilité économique est plus faible peut procurer de la stabilité sur un horizon de placement à long terme. La rentabilité et la stabilité doivent être prises en compte dans ce mandat axé sur une forte croissance des bénéfices et des flux de trésorerie favorisant la croissance des dividendes.

Le gestionnaire est également d'avis qu'un portefeuille diversifié qui comprend des sociétés de croissance durable de grande qualité peut procurer de la stabilité durant les périodes de forte volatilité des marchés et continuer de réaliser une croissance des bénéfices et une plus-value du capital (qui constitue en soi une forme de paiement).

Pérennité (des bénéfices et des flux de trésorerie) — Dans son modèle d'IA, le gestionnaire voit une forte pérennité des dividendes à l'échelle mondiale, soutenue par les bénéfices. À l'échelle régionale, les probabilités de réductions demeurent faibles aux États-Unis et font du surplace à de faibles niveaux dans tous les secteurs. La probabilité de réduction des dividendes dans le secteur de l'énergie a de nouveau diminué. Au Canada, la probabilité de réduction des dividendes demeure faible dans l'ensemble et elle diminue dans le secteur des services de communication par rapport à un niveau plus élevé, ce qui reflète peut-être le fait que Bell Canada a réduit son dividende.

En Europe et en Asie, il y a encore plus de disparité entre les secteurs, et la probabilité de réduction des dividendes demeure plus élevée qu'aux États-Unis et au Canada.

Le gestionnaire est d'avis que mettre l'accent sur la pérennité des bénéfices au sein de la catégorie d'actifs de croissance demeure le principal moyen de réaliser une croissance des bénéfices à long terme et une plus-value des cours. Il estime que son cadre CVP fondé sur l'IA offre une approche axée sur le rendement total lui permettant de dénicher ou de détenir des sociétés qui, à son avis, peuvent continuer à récompenser leurs actionnaires avec une croissance des bénéfices et des revenus et des rachats d'actions, le tout conjugué à un choix judicieux des gestionnaires de portefeuille en matière de répartition des titres et des secteurs.

Le gestionnaire croit qu'il est encore possible de se démarquer avec des actions « de croissance de qualité », en privilégiant les sociétés capables d'innover et de lancer de nouveaux produits et qui peuvent faire durer et augmenter leurs revenus et leurs bénéfices. Il suit de près la croissance prévue des bénéfices des placements du FNB et la probabilité de déceptions à cet égard, et il cherche à éviter les sociétés dont les flux de trésorerie et la croissance des revenus sont très variables.

Le FNB détient également des actions de croissance à long terme qui offrent une exposition thématique à des facteurs de croissance perturbateurs et à des technologies exponentielles convergentes qui, selon le gestionnaire, présentent un potentiel de hausse à long terme, ce qui signifie qu'elles ne devraient pas être considérées selon la perspective à court terme des cycles du marché. Il s'agit notamment de chefs de file de l'innovation dans les mégadonnées et l'IA, les robots, les biotechnologies et les villes intelligentes.



Le gestionnaire estime que ces sociétés avant-gardistes qui innovent et influencent quotidiennement notre vie dans plusieurs domaines seront en mesure de prouver leur résilience au fil de nombreux cycles économiques.

* L'équipe i3 Investments^{MD} est une équipe de gestion de portefeuille au sein de Guardian Capital LP, un gestionnaire de portefeuille inscrit. L'équipe i3 Investments^{MD} combine l'analyse quantitative et l'analyse fondamentale dans la gestion des portefeuilles de placement. La composante quantitative du processus de placement de l'équipe a évolué à mesure que de nouveaux outils et ensembles de données sont devenus disponibles et, au fil du temps, de nouveaux modèles quantitatifs intégrant des aspects fondés sur l'intelligence artificielle ont été intégrés. L'équipe i3 Investments^{MD} propose une approche moderne de la constitution de portefeuille, combinant les avantages de l'analyse quantitative, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle avec l'expérience, la perspective et la prise de décision de notre équipe de placement. L'application d'une analyse quantitative de l'investissement qui intègre l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine dans un modèle de prévisions est prospective, et les résultats simulés sont soumis à des limites inhérentes. Les stratégies de placement qui s'appuient sur l'intelligence artificielle prédictive et les modèles quantitatifs peuvent produire des rendements différents de ceux attendus, notamment en raison des facteurs utilisés dans les modèles, de la pondération attribuée à chaque facteur, des variations par rapport aux tendances historiques des facteurs et des limites de la technologie utilisée dans la construction et la mise en œuvre des modèles. Rien ne garantit que l'utilisation du modèle quantitatif et de l'intelligence artificielle donnera lieu à des décisions de placement efficaces. Rien ne garantit que les actions qui versent des dividendes continueront d'en verser. Tous les placements comportent des risques, y compris un risque de perte. Rien ne garantit qu'une stratégie de placement sera couronnée de succès.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 8 260 369 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 51 790 874 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 2 727 577 \$ (2 135 773 \$ en 2024), dont une tranche de 2 337 \$ (7 307 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 2 621 549 \$ aux porteurs de parts (2 150 833 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1er mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.



Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif dividendes mondiaux a été changé pour FNB Global X Actif dividendes mondiaux. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.



Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de la période	38,32	30,93	26,84	30,40	24,47	23,25 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,52	0,74	0,84	0,82	0,73	0,64
Total des charges	(0,21)	(0,38)	(0,32)	(0,31)	(0,29)	(0,27)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,10	0,55	0,26	0,42	1,57	0,89
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,02	6,65	3,91	(3,51)	4,41	0,36
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation ²⁾	0,43	7,56	4,69	(2,58)	6,42	1,62
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,20)	(0,29)	(0,36)	(0,38)	(0,39)	(0,30)
À partir des dividendes	_	(80,0)	(0,12)	(0,07)	(0,05)	(0,07)
À partir des gains en capital nets réalisés	_	(0,30)	_	(0,45)	(0,89)	(0,33)
Remboursement de capital	_	_	(0,07)	(0,01)	_	_
Total des distributions ³⁾	(0,20)	(0,67)	(0,55)	(0,91)	(1,33)	(0,70)
Actif net à la clôture de la période ⁴⁾	38,56	38,32	30,93	26,84	30,40	24,47 \$

- 1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
- 2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».
- 4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020	
Valeur liquidative (en milliers)	510 783	488 384	304 298	227 612	233 182	194 100	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	13 246	12 744	9 840	8 481	7 671	7 934	
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,76 %	0,77 %	0,78 %	0,78 %	0,78 %	0,78 %	
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,77 %	0,77 %	0,78 %	0,79 %	0,79 %	0,79 %	
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,01%	0,02 %	0,02 %	0,03 %	0,06 %	0,02 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	4,53 %	9,83 %	13,94 %	32,90 %	45,31 %	49,02 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	38,56	38,32	30,93	26,84	30,40	24,47	\$
Cours de clôture	38,68	38,33	30,90	26,84	30,42	24,35	\$

- 1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
- 2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
- 3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
- 4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
- 5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	91 %	-

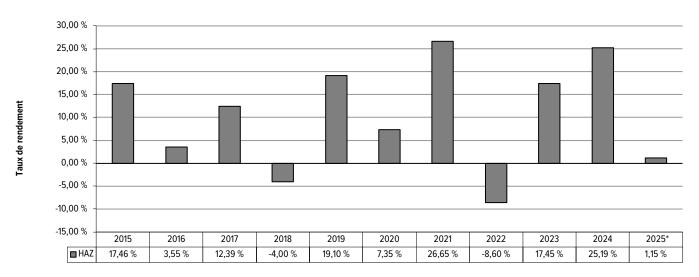


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 juillet 2010.

^{*} Pour le semestre clos le 30 juin 2025.



Sommaire du portefeuille de placements Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	325 266 514 \$	63,68 %
Actions mondiales	165 213 430	32,35 %
Actions canadiennes	17 023 268	3,33 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 569 973	0,70 %
Autres actifs, moins les passifs	(290 053)	-0,06 %
	510 783 132 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	120 386 773 \$	23,58 %
Services financiers	106 628 676	20,87 %
Industries	59 617 097	11,67 %
Énergie	57 807 557	11,32 %
Produits de consommation discrétionnaire	49 284 076	9,65 %
Soins de santé	44 588 242	8,72 %
Produits de consommation courante	39 228 634	7,68 %
Services de communication	18 475 243	3,62 %
Matières	8 131 680	1,59 %
Services publics	3 355 234	0,66 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 569 973	0,70 %
Autres actifs, moins les passifs	(290 053)	-0,06 %
	510 783 132 \$	100,00 %



Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Broadcom Inc.	7,54 %
Microsoft Corp.	6,44 %
Costco Wholesale Corp.	5,36 %
AXA SA	5,19 %
Williams Cos. Inc. (The)	5,12 %
Apple Inc.	4,01%
Republic Services Inc.	3,61%
Allianz SE	3,55 %
Wolters Kluwer NV	3,53 %
Banque Royale du Canada	3,33 %
Schneider Electric SE	3,08 %
ASML Holding NV	3,02 %
TotalEnergies SE, CAAE	2,72 %
Shell PLC, CAAE	2,71 %
Mastercard Inc.	2,63 %
Waste Management Inc.	2,50 %
Equinix Inc.	2,41 %
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	2,21%
Johnson & Johnson	2,20 %
Home Depot Inc. (The)	1,91 %
McDonald's Corp.	1,85 %
Meta Platforms Inc.	1,84 %
Accenture PLC	1,82 %
Alphabet Inc.	1,78 %
Novo Nordisk AS, CAAE	1,75 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif dividendes mondiaux (auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Rohit Mehta Administrateur

Global X Investments Canada Inc.

Thomas Park Administrateur

Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



États de la situation financière (non audité) Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	2025	2024	
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 569 973	\$ 3 433 093	\$
Placements (note 6)	507 503 212	485 275 950	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	1 372 853	1 063 709	
Total des actifs	512 446 038	489 772 752	
Passifs			
Frais de gestion à payer (note 9)	308 484	307 600	
Frais d'exploitation à payer	29 840	23 282	
Distribution à payer	1 324 582	1 057 735	
Total des passifs	1 662 906	1 388 617	
Actif net	510 783 132	\$ 488 384 135	\$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	13 245 823	12 743 795	
Actif net par part	38,56	\$ 38,32	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,

Rohit Mehta Administrateur Thomas Park Administrateur



États du résultat global (non audité) Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Produits		
Revenu de dividendes	6 702 068 \$	4 805 990
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	9 167	6 890
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	1 564 071	5 775 043
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(279 213)	129 598
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	233 572	41 078 168
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	30 704	(4 815)
	8 260 369	51 790 874
Charges (note 9)		
Frais de gestion	1 767 791	1 259 367
Honoraires d'audit	8 087	4 291
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	85 816	56 218
Honoraires juridiques	_	275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	17 473	13 669
Frais d'administration	13 254	14 389
Coûts de transaction	22 714	43 195
Retenues fiscales	812 128	743 996
	2 727 577	2 135 773
Montants devant être payés par le fonds de placement		
qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(2 337)	(7 307)
	2 725 240	2 128 466
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	5 535 129 \$	49 662 408
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,43 \$	4,71



(auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux)

États de l'évolution de la situation financière (non audité) Pour les périodes closes les 30 juin

2025	2024
488 384 135 \$	304 297 888
5 535 129	49 662 408
25 101 910	64 813 674
(5 693 457)	_
76 964	80 893
(2 621 549)	(2 150 833)
510 783 132 \$	416 704 030
	488 384 135 \$ 5 535 129 25 101 910 (5 693 457) 76 964 (2 621 549)



États des flux de trésorerie (non audité) Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	5 535 129 \$	49 662 408
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(1 564 071)	(5 775 043)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	_	(115)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(233 572)	(41 078 168)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	2 443	1254
Achat de placements	(42 919 358)	(82 968 854)
Produit de la vente de placements	22 489 739	20 228 561
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(309 144)	355 219
Charges à payer	7 442	50 382
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(16 991 392)	(59 524 356)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	25 101 910	63 926 435
Montant versé au rachat de parts	(5 693 457)	_
Distributions versées aux porteurs de parts	(2 277 738)	(2 200 830)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	17 130 715	61 725 605
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au		
cours de la période	139 323	2 201 249
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2 443)	(1 254)
lrésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 433 093	2 093 254
	3 569 973 \$	4 293 249



Tableau des placements (non audité) Au 30 juin 2025

Titre	Actions	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (63,68 %)			
Technologie de l'information (18,74 %)			
Apple Inc.	73 295	11 294 709 \$	20 477 908
Broadcom Inc.	102 531	10 065 920	38 486 691
Microsoft Corp.	48 598	14 515 280	32 917 761
Motorola Solutions Inc.	6 670	3 863 708	3 818 985
		39 739 617	95 701 345
Industries (8,59 %)	-		
Illinois Tool Works Inc.	10 422	3 068 571	3 509 011
Parker-Hannifin Corp.	5 496	5 254 747	5 227 474
Republic Services Inc.	54 946	8 175 361	18 452 030
W.W. Grainger Inc.	2 763	2 938 109	3 913 919
Waste Management Inc.	40 960	6 931 810	12 762 957
	_	26 368 598	43 865 391
Services financiers (7,25 %)	_		
Equinix Inc.	11 346	13 125 824	12 290 342
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	65 427	7 498 830	11 303 510
Mastercard Inc., cat. A	17 584	7 836 038	13 455 660
	_	28 460 692	37 049 512
Produits de consommation courante (6,63 %)	_		
Costco Wholesale Corp.	20 310	12 271 129	27 378 912
Procter & Gamble Co. (The)	29 873	6 099 056	6 481 067
	_	18 370 185	33 859 979
Produits de consommation courante (6,12 %)	_		
Darden Restaurants Inc.	12 897	3 843 901	3 828 096
Home Depot Inc. (The)	19 537	6 554 727	9 754 277
McDonald's Corp.	23 783	6 126 032	9 462 364
TJX Cos. Inc. (The)	48 781	8 126 876	8 203 135
	_	24 651 536	31 247 872
Énergie (5,89 %)	_		
EOG Resources Inc.	24 308	2 816 017	3 959 261
Williams Cos. Inc. (The)	305 672	14 420 342	26 144 590
, ,	_	17 236 359	30 103 851
Soins de santé (4,59 %)	_		
AbbVie Inc.	33 155	6 950 799	8 380 524
Amgen Inc.	10 076	3 502 592	3 831 039
Johnson & Johnson	54 156	10 219 268	11 264 844
	_	20 672 659	23 476 407



Tableau des placements (non audité) (suite) Au 30 juin 2025

Alphabet Inc., cat. A 37 952 9 097 588 9 107 766 Meta Platforms Inc., cat. A 9 320 7 701 892 9 367 47. Matières (1.59 %) Air Products and Chemicals Inc. 21171 6 319 732 8 131 680 Services publics (0.66 %) WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 37. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 299 952 5 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 Total Energies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 Pays-Bas (6.55 %) ASMI, Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 Royaume-Uni (5.49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 170 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 94 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Ixlande (1,82 %)	Titre	Actions	Coût moyen	Juste valeur
Meta Platforms Inc., cat. A 9 320 7 701 892 9 367 47. Matières (1,59 %) 16 799 480 18 475 243. Matières (1,59 %) 21171 6 319 732 8 131 680. Services publics (0,66 %) 2869 405 3 355 234. WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234. TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 37. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 955. Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 Pays-Bas (6,55 %) ASM Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 965 Wölters Kluwer NV 79 21 12 716 846 18 036 204 Royaume-Uni (5,49 %) Astrazeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 176 Shell PLC, CAAE 93 08 6 701 768 8 858 655	Services de communication (3,62 %)			
Matières (1,59 %) Air Products and Chemicals Inc. 21171 6 319 732 8 131 680 Services publics (0,66 %) WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES 201 488 263 325 266 514 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 37. Sanoli SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 15 751 700 Total Energies SE, CAAE 50 101 1784 642 13 878 707 Total Energies SE, CAAE 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 965 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 165 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 70 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 70 Total Energies (1,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Alphabet Inc., cat. A	37 952	9 097 588	9 107 766
Matières (1,59 %) Air Products and Chemicals Inc. 21171 6 319 732 8 131 680 Services publics (0,66 %) WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES 201 488 263 325 266 514 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 37. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 Total Energies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 41 119 15 120 680 15 407 962 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 177 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 177 Luilever PLC, CAAE 94 44 166 10 211 971 13 825 636 21 160 344 28 052 455 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Intande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465	Meta Platforms Inc., cat. A	9 320	7 701 892	9 367 477
Air Products and Chemicals Inc. 21171 6 319 732 8 131 680 Services publics (0.66 %) WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES 201 488 263 325 266 514 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 377. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 955. Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 Total Energies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 AO 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963. Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 Shell PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 855 177 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 636 Unilever PLC, CAAE 44 496 10 211 971 13 825 636 Unilever PLC, CAAE 64 451 4 246 605 5 368 659 Allenagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Intande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465			16 799 480	18 475 243
Services publics (0,66 %) WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES 201 488 263 325 266 514 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 ASA O 15 993 629 26 513 377 Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 41 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 177 Shell PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 177 Shell PLC, CAAE 91 144 196 10 211 971 13 825 633 Unilever PLC, CAAE 44 496 15 160 344 28 052 458 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 048 Inlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465	Matières (1,59 %)			
WEC Energy Group Inc. 23 646 2 869 405 3 355 234 TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES 201488 263 325 266 514 ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 37. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 Total Energies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 16: Royaume-Uni (5,49 %) Astra Zeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 176 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 6 4 451 4 246 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Air Products and Chemicals Inc.	21 171	6 319 732	8 131 680
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA 396 659 50 101 3 330 516 3 295 955 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 Total Energies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 41 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 176 Shell PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 176 Shell PLC, CAAE 94 144 196 10 211 971 13 825 635 Unilever PLC, CAAE 44 451 42 46 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 14 197 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Services publics (0,66 %)			
ACTIONS MONDIALES (32,35 %) France (11,64 %) AXA SA AXA SA Sanofi SA, CAAE So 1011 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 166 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 58 170 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Luilever PLC, CAAE 40 451 4 246 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 Allianz SE, nom. Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	WEC Energy Group Inc.	23 646	2 869 405	3 355 234
France (11,64 %) AXA SA AXA SA Sanofi SA, CAAE So 101 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11 784 642 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 377 30 9673 163 15 751 706 17 784 642 18 78 950 19 439 11 19 15 120 680 15 407 963 18 036 204 27 837 526 33 444 167 8 8 858 170 18 133 045 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		201 488 263	325 266 514
AXA SA 396 659 15 993 629 26 513 377. Sanofi SA, CAAE 50 101 3 330 516 3 295 952 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167. Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 176 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 64 451 4 246 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 Allienagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	ACTIONS MONDIALES (32,35 %)			
Sanofi SA, CAAE 50 101 3 3 30 516 3 295 952 Schneider Electric SE 43 489 9 673 163 15 751 706 TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11 784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 163 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 170 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 Unilever PLC, CAAE 64 451 4 246 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 455 455 455 455 455 455 455 455 4	France (11,64 %)			
Schneider Electric SE TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 TotalEnergies SE, CAAE TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 TotalEnergies SE, CAAE Total State of 40 781 950 Total State of 40 70 92 535 Total State of 40 9	AXA SA	396 659	15 993 629	26 513 377
TotalEnergies SE, CAAE 166 010 11784 642 13 878 076 40 781 950 59 439 11 Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. 14 119 15 120 680 15 407 963 Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 166 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 176 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 21 160 344 28 052 455 Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Sanofi SA, CAAE	50 101	3 330 516	3 295 952
Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. ASML Holding NV, nom. Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 166 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 8 858 176 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 636 21 160 344 28 052 458 Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 048 Danemark (1,75 %)	Schneider Electric SE	43 489	9 673 163	15 751 706
Pays-Bas (6,55 %) ASML Holding NV, nom. ### ASML Holding NV, nom. ### Wolters Kluwer NV ### ASML Holding NV, nom. ### Wolters Kluwer NV ### ASML Holding NV, nom. ### 15 120 680 ### 15 407 963 ### 12 716 846 ### 18 036 204 ### 27 837 526 ### 33 444 163 ### Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE ### 93 088 ### 6 701 768 ### 8 858 176 Shell PLC, CAAE ### 144 196 ### 10 211 971 ### 13 825 636 ### 21 160 344 ### 28 052 455 ### Alliemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. ### 32 852 ### 14 575 091 ### 18 133 045 ### Danemark (1,75 %)	TotalEnergies SE, CAAE	166 010		13 878 076
ASML Holding NV, nom. Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE 44 196 10 211 971 13 825 630 21 160 344 28 052 455 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Danemark (1,75 %)			40 781 950	59 439 11
Wolters Kluwer NV 79 211 12 716 846 18 036 204 27 837 526 33 444 167 Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE 93 088 6 701 768 8 858 170 Shell PLC, CAAE 144 196 10 211 971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 825 630 144 196 10 211 1971 13 13 825 630 144 196 10 144 144 196 10 144 144 144 144 144 144 144 144 144				
Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. Allianz SE, nom. 27 837 526 33 444 167 8 8 858 170 13 825 630 14 196 10 211 971 13 825 630 21 160 344 28 052 455 21 160 344 28 052 455 21 160 344 28 052 455 21 160 344 28 052 455 21 160 344 28 052 455 27 160 344 28 052 455 28 17 160 344 28 052 455 29 277 465 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794 20 2794	-			
Royaume-Uni (5,49 %) AstraZeneca PLC, CAAE Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 Allemagne (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Wolters Kluwer NV	79 211		
AstraZeneca PLC, CAAE Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 Allemagne (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)			27 837 526	33 444 167
Shell PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE Unilever PLC, CAAE 144 196 64 451 4 246 605 5 368 658 21 160 344 28 052 458 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 048 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 468 Danemark (1,75 %)		02.000	C 701 7C0	0.050.470
Unilever PLC, CAAE 64 451 4 246 605 5 368 655 21 160 344 28 052 455 Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465				
Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)				
Allemagne (3,55 %) Allianz SE, nom. 32 852 14 575 091 18 133 045 Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Ullilevel FLC, CAAE	04 431		
Irlande (1,82 %) Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465	Allemagne (3,55 %)			
Accenture PLC, cat. A 22 794 7 092 535 9 277 465 Danemark (1,75 %)	Allianz SE, nom.	32 852	14 575 091	18 133 045
Danemark (1,75 %)	Irlande (1,82 %)			
	Accenture PLC, cat. A	22 794	7 092 535	9 277 465
Novo Nordisk AS, CAAE 95 307 8 093 513 8 957 713	Danemark (1,75 %)			
	Novo Nordisk AS, CAAE	95 307	8 093 513	8 957 713

(auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux)

Tableau des placements (non audité) (suite) Au 30 juin 2025

Titre	Actions	Coût moyen	Juste valeur
Inde (1,55 %)			
ICICI Bank Ltd., CAAE	172 661	6 518 512	7 909 474
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES	-	126 059 471	165 213 430
ACTIONS CANADIENNES (3,33 %)			
Services financiers (3,33 %)			
Banque Royale du Canada	94 853	11 527 531	17 023 268
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES	-	11 527 531	17 023 268
Coûts de transaction	-	(80 174)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,36 %)		338 995 091 \$	507 503 212 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,70 %)	-		3 569 973
Autres actifs, moins les passifs (-0,06 %)			(290 053)
ACTIF NET (100,00 %)		_	510 783 132 \$

30 juin 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif dividendes mondiaux (auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux) (« HAZ » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 juillet 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAZ. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAZ est d'obtenir un rendement à long terme qui consiste en un revenu de dividende régulier et en une croissance du capital à long terme modérée. HAZ investit principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés exploitant leurs activités un peu partout dans le monde.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Guardian Capital LP (« Guardian Capital » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

30 juin 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

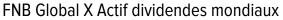
Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- · actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières



(auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux)



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

(auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux)

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.



30 juin 2025

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables *(modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.



30 juin 2025

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :



30 juin 2025

30 juin 2025	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	413 387	_	413 387	4 134
Euro	79 053	_	79 053	791
Franc suisse	224	_	224	2
Total	492 664	_	492 664	4 927
En pourcentage de la valeur liquidative	96,5 %	0,0 %	96,5 %	1,0 %

31 décembre 2024	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	410 310	_	410 310	4 103
Euro	61 054	_	61 054	611
Franc suisse	207	_	207	2
Total	471 571	_	471 571	4 716
En pourcentage de la valeur liquidative	96,6 %	0,0 %	96,6 %	1,0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

(auparavant, FNB Horizons Actif dividendes mondiaux)

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1% d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice MSCI Monde	4 102 965 \$	3 900 422 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1: les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.



30 juin 2025

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	507 503 212	_	_	485 275 950	_	_
Total des actifs financiers	507 503 212	_	_	485 275 950	_	_
Total des passifs financiers	_	_	_	-	_	_
Actifs et passifs financiers, montant net	507 503 212	_	_	485 275 950	_	_

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	16 556 441 \$	17 462 579 \$
31 décembre 2024	22 755 371 \$	24 365 348 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.



30 juin 2025

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	17 566 \$		11 740 \$	
Retenues fiscales	(2 288)	13,03 %	(257)	2,19 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(6 111)	34,79 %	(4 593)	39,12 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	9 167 \$	52,18 %	6 890 \$	58,69 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.



30 juin 2025

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	12 743 795	652 028	(150 000)	13 245 823	13 007 860
2024	9 839 571	1 902 521	-	11 742 092	10 545 411

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

30 juin 2025

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	12 808 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2024	30 178 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital.





30 juin 2025

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, États financiers consolidés et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.